



Assemblée générale

Distr. limitée
3 mai 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Soixante-septième session
Vienne, 19-28 juin 2024

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante et unième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-troisième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



II. Annotations*

1. Ouverture de la session

La soixante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 19 juin 2024 dans la matinée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

3. Élection du Bureau

Au paragraphe 44 de sa résolution [78/72](#), intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », l'Assemblée générale a réaffirmé, pour ce qui était de la composition des bureaux du Comité et de ses sous-comités pour la période 2024-2025, que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives de 2024 conformément à cette composition.

À sa soixante-sixième session, en 2023, le Comité a noté que les États d'Afrique avaient approuvé les candidatures de Sherif Mohamed Sedky (Égypte) et de Rafiq Akram (Maroc) à la présidence du Comité pour 2024 et 2025, respectivement (A/AC.105/2023/CRP.25, en anglais seulement).

À sa soixante-troisième session, en 2024, le Sous-Comité juridique a été informé d'une candidature au poste de premier vice-président du Comité pour la période 2024-2025 (A/AC.105/C.2/2024/CRP.4). Conformément à une note verbale adressée par la Mission permanente du Panama, la candidature de Juan Francisco Facetti Fernandez (Paraguay) est proposée pour le poste de premier vice-président du Comité pour la période 2024-2025.

À sa soixante et unième session, en 2024, le Sous-Comité scientifique et technique a été informé des candidatures au poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2024-2025 (A/AC.105/C.1/2024/CRP.12). Conformément à une note verbale adressée par la Mission permanente du Népal, les candidatures de Hasan Abbas (Pakistan) et de Hesa Al-Khalifa (Bahreïn) sont proposées pour le poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2024-2025.

Toujours à sa soixante et unième session, le Sous-Comité scientifique et technique a élu Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie) à sa présidence pour la période 2024-2025.

À sa soixante-troisième session, en 2024, le Sous-Comité juridique a élu Santiago Ripol Carulla (Espagne) à sa présidence pour la période 2024-2025.

4. Déclaration de la présidence

Une fois l'ordre du jour adopté, la présidence fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa soixante-sixième session.

5. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. Les déclarations seront limitées à cinq minutes.

6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale.

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Au paragraphe 19 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session, et est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante et unième session

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa soixante et unième session, a examiné les questions de fond suivantes :

- a) L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/1307, par. 53 à 72 et annexe I) ;
- b) Débris spatiaux (A/AC.105/1307, par. 73 à 99) ;
- c) Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes (A/AC.105/1307, par. 100 à 118) ;
- d) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1307, par. 119 à 131) ;
- e) Météorologie de l'espace (A/AC.105/1307, par. 132 à 143) ;
- f) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1307, par. 144 à 158) ;
- g) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1307, par. 159 à 183 et annexe II) ;
- h) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1307, par. 184 à 213) ;
- i) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1307, par. 214 à 225) ;
- j) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1307, par. 226 à 241 et annexe III) ;
- k) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1307, par. 242 à 253) ;
- l) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1307, par. 254 à 259).

Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Le Comité sera saisi d'un rapport de l'atelier ONU/Philippines sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Manille du 22 au 26 avril 2024 (A/AC.105/1313).

Objets géocroiseurs

À sa soixante et unième session, le Sous-Comité a recommandé au Comité de proclamer 2029 Année internationale de la sensibilisation aux astéroïdes et de la défense planétaire, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, destinée à mettre en place une campagne mondiale de sensibilisation aux astéroïdes et à mettre en évidence des efforts de collaboration entrepris au sein du Comité pour atténuer le danger que

représente l'impact d'un objet géocroiseur sur la Terre. Cet événement constituerait une excellente occasion de mener une campagne mondiale d'information sur les objets géocroiseurs. À cet égard, il a pris note des principes directeurs concernant la proclamation d'années internationales, figurant dans l'annexe de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social et des résolutions connexes 53/199 et 61/185 de l'Assemblée générale.

Le Comité sera saisi d'un projet de résolution dans laquelle l'ONU déclare 2029 l'Année internationale de la connaissance des astéroïdes et de la défense planétaire (A/AC.105/L.339).

Viabilité à long terme des activités spatiales

Le Comité sera saisi d'un document de travail de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, intitulé « Viabilité à long terme des activités spatiales : enseignements tirés de l'application, perspectives de renforcement des capacités et difficultés rencontrées » (A/AC.105/C.1/L.410/Rev.1).

Conformément à l'accord conclu par le Sous-Comité en 2023 (A/AC.105/1279, par. 309) et au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1258, annexe II, appendice, par. 18), le Groupe de travail a tenu un atelier le 6 février 2024. Le Comité sera saisi d'un rapport de l'atelier du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/126).

À la soixante et unième session du Sous-Comité, le Groupe de travail a prié la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales de se concerter avec la présidence du Comité et le secrétariat et de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de se réunir pendant la soixante-septième session du Comité, en juin 2024, en utilisant les services d'interprétation disponibles (A/AC.105/1307, annexe II, par. 11).

L'espace et la santé mondiale

Au paragraphe 12 de sa résolution 78/72, intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », l'Assemblée générale a prié le Bureau des affaires spatiales d'améliorer, dans la limite des ressources existantes, la dotation en capacités et le travail en réseau en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de projets régionaux de coopération technique, et de soutenir les projets sur le terrain visant à renforcer la collaboration entre le secteur spatial et celui de la santé mondiale, ce qui constituait une stratégie efficace pour faciliter l'accès des États bénéficiaires aux services de santé mondiale grâce à une meilleure utilisation des sciences et techniques spatiales, et pour mieux tirer parti des possibilités offertes par la collaboration bilatérale ou multilatérale, comme elle l'avait prescrit dans sa résolution 77/120.

Le Comité sera saisi d'un document de travail du coordonnateur du réseau sur l'espace et la santé mondiale intitulé « Projet de stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035 » (A/AC.105/C.1/L.417).

Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

À sa soixante et unième session, le Sous-Comité s'est félicité des travaux menés par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans le cadre de son nouveau plan de travail quinquennal pour la période 2024-2028, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/1307, annexe III, par. 6.

À la soixante et unième session du Sous-Comité, le Groupe de travail est convenu de tenir une réunion intersessions, facilitée par le secrétariat, en marge de la soixante-septième session du Comité, de préférence les 20 et 21 juin 2024, en vue de mettre la dernière main à l'ensemble préliminaire de questions pour recueillir des informations au titre des objectifs de son plan de travail, qui pourrait éventuellement constituer un appendice au prochain rapport du Groupe de travail au Sous-Comité (A/AC.105/1307, annexe III, par. 8).

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

À sa soixante et unième session, le Sous-Comité a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session (A/AC.105/1307, par. 256).

Le Sous-Comité a décidé d'inscrire le point intitulé « Ciel sombre et silencieux, astronomie et grandes constellations : affronter les problèmes et les défis qui se font jour » à son ordre du jour provisoire pour ses sessions de 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 comme thème/point de discussion distinct.

Le Sous-Comité a décidé que, conformément à ce qu'il avait convenu à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque qui se tiendrait à sa soixante-deuxième session, en 2025, serait organisé par la Fédération internationale d'astronautique sur le thème « L'espace au service de l'action climatique ».

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-troisième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa soixante-troisième session, a adopté son ordre du jour et examiné les questions de fond suivantes :

- a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ;
- b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités ;
- c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ;
- d) Rôle futur et méthodes de travail du Comité ;
- e) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ;
- f) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique ;
- g) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ;
- h) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial ;
- i) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites ;
- j) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités

Le Comité sera saisi d'un projet de rapport de la présidence du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sur les travaux du Groupe de travail à la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/L.331).

Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

Le Comité sera saisi d'un projet de rapport de la présidence et de la vice-présidence du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales sur les travaux du Groupe de travail à la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/L.332).

Il sera également saisi d'un rapport sur les conclusions de la Conférence internationale sur les ressources spatiales, tenue le 15 avril 2024, ainsi que de la réunion d'experts destinée à recueillir des contributions préliminaires à examiner à la conférence internationale de Vienne en 2024, tenue le 26 mars 2024 (A/AC.105/C.2/122).

9. Espace et développement durable

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 272 à 287).

Le Comité sera saisi du rapport sur l'édition 2023 du Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : L'espace pour notre avenir commun (A/AC.105/1314) et du rapport de la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales (A/AC.105/1315).

10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle » sont prises en compte dans son rapport (A/78/20, par. 288 à 292).

11. L'espace et l'eau

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et l'eau sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 293 à 305).

12. Espace et changements climatiques

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 306 à 319).

13. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 320 à 331).

Le Comité sera saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) sur les travaux de sa quarante-deuxième session et de sa dix-neuvième session ouverte (A/AC.105/1318) ainsi que du rapport spécial d'ONU-Espace sur les faits nouveaux intervenus au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les débris spatiaux (A/AC.105/1317).

14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations relatives au point de l'ordre du jour consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité sont consignées dans son rapport sur les travaux de sa soixante-sixième session (A/78/20, par. 332 à 353), le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante et unième session (A/AC.105/1307, par. 184 à 213).

À la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui s'est tenue à Vienne du 29 janvier au 9 février 2024, le Groupe de travail plénier a noté que des consultations informelles conduites par la délégation de la Roumanie avaient porté sur la constitution d'une équipe chargée d'étudier, dans le cadre du Comité, la possibilité de mettre en place un mécanisme consultatif sur les activités lunaires. Notant l'importance de ce point, il a indiqué qu'il était souhaitable de disposer d'une instance spécialisée pour évaluer de manière plus approfondie les activités de coordination et de consultation dans le domaine lunaire et cislunaire. Il a demandé à la délégation de la Roumanie de présenter sa proposition au Sous-Comité juridique à sa soixante-troisième session, en 2024, au titre du point de son ordre du jour relatif au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité, pour qu'elle y soit examinée plus avant et que le Comité puisse prendre une décision finale à ce sujet à sa soixante-septième session, en 2024 (A/AC.105/1307, annexe I, par. 9).

15. Exploration de l'espace et innovation

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'exploration de l'espace et à l'innovation sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 354 à 375).

16. Programme « Espace 2030 »

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Conformément au paragraphe 30 de la résolution 76/3 de l'Assemblée générale, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », le Comité doit procéder, en 2025, à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme « Espace 2030 ».

17. Questions diverses

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-sixième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Questions diverses » sont consignées dans son rapport (A/78/20, par. 389 à 404).

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2026-2027

Au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (A/58/20, annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/52/20, annexe I, et A/58/20, annexe II, appendice III) qu'elle avait approuvées dans sa résolution 52/56.

Conformément aux mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux devrait être conclu deux ans avant leur entrée en fonction. À cet égard, le Comité devrait parvenir à un accord à sa soixante-septième session sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2026-2027.

Composition du Comité

À sa soixante-troisième session, le Sous-Comité juridique a été informé par le secrétariat de la demande d'adhésion au Comité déposée par Djibouti. Le Comité sera saisi de cette demande pour examen à sa soixante-septième session.

Statut d'observateur permanent auprès du Comité

À sa soixante-troisième session, le Sous-Comité juridique a été informé par le secrétariat que l'African Astronomical Society (A/AC.105/C.2/2024/CRP.11), la Global Satellite Operators Association (A/AC.105/C.2/2024/CRP.12), l'Outer Space Institute (A/AC.105/C.2/2024/CRP.32), la Space Data Association, (A/AC.105/C.2/2024/CRP.13) et Space Renaissance International (A/AC.105/C.2/2024/CRP.14) avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-septième session, en 2024.

Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Au paragraphe 20 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a décidé d'organiser une table ronde commune d'une demi-journée de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin d'aborder les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », une question subsidiaire intitulée « Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales ». La table ronde conjointe devrait se tenir l'après-midi du 30 octobre 2024.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

Annexe

Organisation des travaux

1. À sa soixante-sixième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu de ce qui suit ([A/78/20](#), par. 351) :

a) Les futures sessions du Comité et de ses sous-comités se tiendront en personne et les réunions prévues au budget ordinaire seront diffusées sur UN Web TV, sans coûts supplémentaires pour le Bureau des affaires spatiales ;

b) À l'exception du point consacré au débat général, tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités doivent être examinés dans l'ordre prédéfini, sans que cela exclue la possibilité que les groupes de travail se réunissent ;

c) Pour tous les points de l'ordre du jour, les représentantes et représentants des États membres doivent avoir la possibilité de s'exprimer en premier, la parole étant seulement ensuite donnée aux représentantes et représentants des organisations dotées du statut d'observateur ;

d) Afin de favoriser les discussions informelles et de renforcer les échanges entre les États membres, le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, chercher à éviter de programmer des réunions informelles des groupes de travail en même temps que les réunions plénières et plutôt prévoir la tenue des réunions informelles pendant des créneaux horaires réservés avant les réunions du matin et pendant la pause déjeuner ;

e) Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, et lorsque les séances plénières formelles se terminent plus tôt que prévu, prévoir des services d'interprétation pour les discussions informelles. Ces mesures visent à favoriser une participation sans exclusive et productive aux discussions informelles ;

f) Les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité sont priés d'indiquer dans leur demande d'accréditation s'ils souhaitent recevoir les documents de séance au format papier, qui seront le cas échéant déposés dans leurs casiers.

2. Les réunions bénéficiant de services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de trois heures par jour pendant toute la durée de la session. Les horaires des réunions bénéficiant de services de conférence (de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures) seront strictement respectés.

3. Le calendrier des travaux du Comité a été fixé de manière à permettre au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique, qui sera convoqué au titre du point 7, de disposer du maximum de temps possible en utilisant les services d'interprétation disponibles.

4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 5, intitulé « Débat général », pourra, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Une fois achevé le débat sur un point autre que le point 5, le point suivant sera abordé, en fonction du temps disponible.

5. Les déclarations des délégations ne doivent pas dépasser cinq minutes et les présentations techniques ne doivent pas dépasser 10 minutes ([A/AC.105/1279](#), par. 79, et annexe I, par. 5). Un minuteur est utilisé à toutes les séances. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt la déclaration ou l'exposé lorsque le temps de parole alloué est écoulé ([A/74/20](#), par. 321).

6. Le secrétariat téléchargera en temps utile sur le site Web du Bureau des affaires spatiales les déclarations que les délégations auront soumises volontairement à cette fin. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au secrétariat si celles-ci peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
7. Les présentations techniques devraient être limitées à trois par réunion et étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité. Le texte des présentations techniques devrait être fourni pour faciliter l'interprétation simultanée (A/AC.105/1088, par. 275).
8. Dans un délai d'une semaine après la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité pourront formuler des observations d'ordre rédactionnel sur le rapport du Comité qui aura été adopté au cours de la session.
9. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Celui-ci constitue un guide général pour l'organisation de la session, le calendrier effectif pouvant être appelé à varier en fonction des impératifs du Comité et des difficultés liées à l'organisation qui pourraient surgir au cours de la session.

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
19-21 juin 2024		
Mercredi 19 juin	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 3. Élection du Bureau Point 4. Déclaration de la présidence Point 5. Débat général	Point 5. Débat général
Jeudi 20 juin	Points 5 à 17 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ^b Présentations techniques	Points 5 à 17 Présentations techniques
Vendredi 21 juin	Points 5 à 17 Présentations techniques	Points 5 à 17 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ^b Présentations techniques
24-28 juin 2024		
Lundi 24 juin	Points 5 à 17 Présentations techniques	Points 5 à 17 Présentations techniques
Mardi 25 juin	Points 5 à 17 Présentations techniques	Points 5 à 17 Présentations techniques
Mercredi 26 juin	Points 5 à 17 Présentations techniques	Points 5 à 17 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ^b Présentations techniques
Jeudi 27 juin	Points 5 à 18	Points 5 à 18
Vendredi 28 juin	Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale	Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale

^a À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)].

^b Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique se réunira pendant la session conformément au paragraphe 183 du document [A/AC.105/1307](#) et au paragraphe 11 de son annexe II.